



L'établissement de relations avec les partenaires communautaires est la clé de la réussite de la coordination des services. Vous pouvez

- utiliser votre réseau régional pour aider à établir des relations avec les partenaires communautaires
- inviter occasionnellement ou régulièrement les partenaires à vos réunions de planification de l'alphabétisation communautaire
- colocaliser les services d'alphabétisation et de formation de base (AFB) avec les Services d'emploi (SE) ou d'autres partenaires tels qu'Ontario au travail (OT), ou amener des partenaires sur place quelques fois par mois
- tenir les partenaires communautaires au courant des changements apportés au programme ou des nouvelles initiatives
- présenter des ateliers d'information aux partenaires communautaires
- établir un plan de communication entre les fournisseurs de services d'AFB et d'emploi – courriels, procès-verbaux, liens vers le site Web, calendriers mensuels, etc.
- utiliser les protocoles d'aiguillage auprès de tous les partenaires communautaires
- mettre sur pied des carrefours d'information communautaires, p. ex. Réseau WIN d'information sur les ressources humaines
- élaborer des répertoires des programmes annuels, p. ex. le projet READ pour Kitchener-Waterloo
- utiliser des bases de données, des listes, des centres de coordonnées dans votre région (p. ex. 211) ou des listes des services municipaux
- informer vos réseaux du type de soutien dont vous avez besoin pour améliorer la coordination des services (p. ex. information sur les sites Web des réseaux, présentations, ateliers et événements)

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire relativement à la coordination des services, veuillez communiquer avec votre réseau régional, votre groupe culturel ou votre secteur. Vous trouverez leurs coordonnées à www.learningnetworks.ca.

- utiliser l'expertise et les services des partenaires communautaires pour répondre aux besoins précis des personnes apprenantes (p. ex. logement, santé mentale, toxicomanie)
- élaborer des ententes selon lesquelles plusieurs organismes peuvent travailler avec une personne apprenante en particulier
- utiliser une décharge de responsabilité type pour informer les clients
- élaborer un protocole pour « l'échange des clients » – indiquer les données qui sont consignées et le nom de la personne qui les consigne, les occasions où il est approprié d'échanger les clients et le processus de suivi

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire relativement à la coordination des services, veuillez communiquer avec votre réseau régional, votre groupe culturel ou votre secteur. Vous trouverez leurs coordonnées à www.learningnetworks.ca.